

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIVE
SELECTION PRO

AFI • ESCA



Nouveau ! ACTIVE SELECTION PRO

AFI ESCA complète sa gamme de produits avec le lancement d'**ACTIVE SELECTION PRO**, un nouveau contrat d'assurance vie qui permet aux personnes morales de financer un complément d'épargne à leurs collaborateurs ou leurs dirigeants.



AVANTAGES

Ce nouveau produit offre une véritable **opportunité pour les entreprises de fidéliser leurs collaborateurs ou leurs dirigeants** par le versement d'un supplément de rémunération sous la forme de la constitution d'un complément de retraite ou d'épargne. Les primes versées par l'entreprise sont susceptibles de bénéficier du **régime fiscal avantageux des articles 82 et 62 du CGI** (sous certaines conditions développées dans la Proposition d'assurance).



POINTS FORTS

ACTIVE SELECTION PRO reprend tous les points forts du contrat Active Investissement avec notamment :

- la sélection de fonds,
- les arbitrages gratuits et illimités,
- la possibilité de souscrire l'option prévoyance...

Son fonctionnement est simple : le collaborateur ou le dirigeant souscrit à titre individuel un contrat d'assurance vie **ACTIVE SELECTION PRO** qui est alimenté par les versements réguliers de l'entreprise.

AFI • ESCA 
Groupe Burrus

www.afi-esca.com

AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 12 359 520 euros. R.C.S. Strasbourg 548 502 517. Siège social : 2, Quai KLEBER 67000 Strasbourg. Adresse Postale : STRASBOURG : C.S. 30441 - 67008 Strasbourg Cedex.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS